



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

30 JUIN 2017 – 19 H 00

COMPT E – R E N D U

Présent(e)s :

M. Alain CASONI – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT –
Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED
– M. Pierrick SPIZAK – M. Bernard REISS – Mme Marie-Ange COUGOUILLE –
Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO –
M. Robert LOTTERIE – Mme Nicole GALLINELLA – M. Bernard NEY –
M. Richard CASINELLI – Mme Laura RAGUGINI – Mme Edith ANCIAUX –
M. Frédéric DE BERNARDINIS – Mme Véronique GUILLOTIN – Mme Cathy
SARDELLI (jusqu'à la délibération n° 13) – M. Guillaume PETITCLAIR

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Bernard REISS
M. Marcel CONTI par M. Bernard NEY
M. Bernard COVAREL par M. Pierrick SPIZAK
M. Rosario TESTA par Mme Geneviève TRELAT
Mme Nathalie BECKER par Mme Edith ANCIAUX
M. César TULLI par M. Frédéric DE BERNARDINIS
Mme Cathy SARDELLI par Mme Véronique GUILLOTIN (à partir de la délibération
n° 14)

Excusé(e)s :

Mme Maria Térésa CACIC

Absente :

Mme Souad BEZZAH

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

SECRET AIRE DE SÉANCE

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité
de secrétaire de séance, à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2017, est adopté à
l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

COMMISSION CULTURE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

1. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
(7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 €)
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 625 euros au Foyer Socio Educatif
du Collège Théodore Monod, correspondant au coût du transport en bus pour une
sortie durant la semaine d'échange entre les élèves du collège de Villerupt et ceux
du Gymnasium de la ville jumelée de Riesa en Allemagne.

2. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS TRIPARTITE PLURIANNUELLE CCPHVA / VILLE DE VILLERUPT / PÔLE DE L'IMAGE 2017 – 2019 « POUR LE FESTIVAL DU FILM ITALIEN DE VILLERUPT » (8.9 CULTURE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

LAISSE le soin au Maire de signer avec la CCPHVA et le Pôle de l'image, la Convention d'objectifs et de moyens tripartite pluriannuelle CCPHVA / Ville de Villerupt / Pôle de l'image pour la période 2017-2019 pour le « Festival du film italien de Villerupt ».

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE DE VILLERUPT (A.P.A.V.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 26 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – M. Robert LOTTERIE, Président de l'A.P.A.V., ne prend pas part au vote,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 350 euros à l'A.P.A.V pour le fonctionnement de leur nouvelle association.

4. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX (EX DOJO POINCARÉ) POUR L'ACTIVITÉ D'ÉVEIL MUSICAL AUX ASSOCIATIONS À TA PORTÉE / MJC VILLERUPT (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

LAISSE le soin au Maire de signer avec les associations A ta portée et la MJC de Villerupt la convention tripartite régissant les conditions de mise à disposition de locaux (Ex-DOJO Poincaré) qui leur est consentie pour la mise en œuvre de leur activité d'éveil musical pour la saison 2017-2018 annexée au rapport du Maire, et de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

5. AFPS – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 26 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – M. Pierrick SPIZAK, Président de l'AFPS, ne prend pas part au vote,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'AFPS pour son projet de soutien scolaire, en liaison avec l'ONG palestinienne « Human Supporters ».

6. CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DU FOYER ROBERT BOUILLON AU GROUPEMENT D'ACHAT SOLIDAIRE DES PAYS LORRAINS (GASPL) 2017 – 2019 (9.1 AUTRES COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

LAISSE le soin au Maire de signer la convention de mise à disposition de locaux du Foyer Bouillon au Groupement d'Achat Solidaire des Pays Lorrains (GASPL) annexée au rapport du Maire, pour la période 2017/2019 et de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

7. ASSOCIATION MICHEL DINET / CHARTE « FAITES DE LA FRATERNITÉ (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

AUTORISE le Maire à signer avec l'association Michel Dinet la charte « faites de la fraternité »

DIT que les frais d'adhésion de 100 € à l'Association Michel Dinet (AMD) sont prévus au budget 2017, compte 65548 / 020.

COMMISSION SPORTS – LOISIRS

8. CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FNMNS (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de formation professionnelle FNMNS annexée au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

9. CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du contrat de mise à disposition de distributeurs automatiques dans les bâtiments communaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

APPROUVE les critères d'attribution des subventions de fonctionnement attribuées aux associations sportives,

APPROUVE les termes du nouveau règlement d'attribution des subventions communales annexé au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement afférent.

11. CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CCPHVA – MAIRIE DE VILLERUPT IMPLANTATION D'UN PARCOURS DE COURSE D'ORIENTATION (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage CCPHVA – Maire de Villerupt Implantation d'un parcours de course d'orientation annexée au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 compte URB 21578/824.

COMMISSION ENSEIGNEMENT – ENFANCE

12. ORGANISATION DE LA RESTAURATION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : ÉTÉ 2017 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer cette convention,

LAISSE le soin au Maire de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

13. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2017 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accueillir les enfants de la commune (âgés de 3 à 12 ans) dans les anciens locaux du Lycée Professionnel Alfred-Mézières – site Villerupt, et d'appliquer les tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement ainsi :

Pour une journée complète avec repas pour les familles : Régime Général (RG)

Quotient familial	Prix de la journée (10h)	Participation CAF versée à la commune <u>pour toutes les familles</u>	Participation communale	Participation familiale	
					SI AT L3. 80/j
0 à 600	28.62	4.31	12.72	11.59	7.7 9
600 à 800	28.62	4.31	10.67	13.64	9.8 4
Au-delà	28.62	4.31	8.62	15.69	
Extérieur	28.62	4.31	0	24.31	

ATL : Aide aux temps libres versée par la CAF jusqu'au quotient 800 pour les personnes allocataires : aide de 3.80/j/enfant versée à la commune.

Pour une journée complète avec repas pour les familles : non Régime Général (NRG)

Quotient familial	Prix de la journée (10h)	Participation communale	Participation familiale
0 à 600	28.62	12.72	15.90
600 à 800	28.62	10.67	17.95
Au-delà	28.62	8.62	20.00
Extérieur	28.62	0	28.62

Pour une demi-journée (matin ou après-midi) sans repas RG

Quotient familial	Prix de la ½ journée sans repas	Participation CAF versée à la commune <u>pour toutes les familles</u>	Participation communale	Participation familiale

	(4h)				
					Si ATL1.9 0/j
0 à 600	9.84	2.16	4.10	3.58	1.68
600 à 800	9.84	2.16	3.60	4.08	2.18
Au-delà	9.84	2.16	3.10	4.58	
Extérieur	9.84	2.16	0	7.68	

ATL : Aide aux temps libres versée par la CAF jusqu'au quotient 800 pour les personnes allocataires : aide de 1.90€/enfant versée à la commune.

Pour une demi-journée (matin ou après-midi) sans repas NRG.

Quotient familial	Prix de la ½ journée sans repas (4h)	Participation communale	Participation familiale
0 à 600	9.84	4.10	5.74
600 à 800	9.84	3.60	6.24
Au-delà	9.84	3.10	6.74
Extérieur	9.84	0	9.84

Les tarifs des sorties durant le centre aéré sont proposés ainsi :

- Activités sport/culture (cinéma 4 €, sortie pédagogique 8 €).
- Activités jeux/loisirs (parc d'attraction 8 €).

14. ORGANISATION ET TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A LA MAJORITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de maintenir la grille des tarifs de l'année 2016/2017 pour l'année scolaire 2017/2018 ainsi :

- un tarif pour la période du matin de : 7 h 30 à 8 h 30
 - un tarif pour la période de : 15 h 45 à 16 h 45 et un tarif identique pour la seconde partie de : 16 h 45 à 18 h 30 (ce qui permettra aux enfants de participer aux activités mises en place).
- Un tarif pour les mercredis après-midi de 11h30 à 18h30 et un tarif de 13 h 30 à 18 h 30 :

Quotient familial	Tarifs 2016 /2017	Tarifs 2017 /2018 période de matin : 7 h 30- 8 h 30	Tarifs 2017 /2018 période après-midi : 15 h 45- 16 h 45	Tarifs 2017 /2018 période après-midi : 16 h 45 – 18 h 30	Tarifs 2017 /2018 Mercredi après-midi
	2016 /2017				

					Avec repas de 11h30 à 18h30	Sans repas de 13h30 à 18h30
0 à 380	1.33	1.33	1.33	1.33	7.70	3.10
381 à 600	1.99	1.99	1.99	1.99	8.75	3.60
Au- delà	2.29	2.29	2.29	2.29	9.30	4.10
Extérie ur	3.38	3.38	3.38	3.38	13.21	7.20

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants au service de cantine :

Quotient familial	Tarifs 2016/2017		Tarifs 2017/2018	
	0 à 380	2.57		2.57
381 à 600	4.16	+ 7 %	4.58	
601 à 884	5.81	+ 10 %	6.40	
plus de 884	6.67	+ 20 %	8.00	
Extérieur	6.84	+ 57 %	10.73	

15. TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « CLUB ADOS VILLERUPT »

(9.1. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES COMMUNES)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

FIXE la tarification du Club Ados de la manière suivante :

- Cotisation
5 € par famille et par an
- Tarification en fonction des sorties proposées

Activités	Villeruptiens	Extérieurs
Sport / Culture (cinéma-piscine- patinoire...)	5€	8€
Jeux / Loisirs (accrobranche, lasergame...)	10€	15€
Ateliers avec intervenant rémunéré	1€ par demi-journée	2€ par demi-journée

Les inscriptions aux activités seront pointées par le responsable du Club Ados et la facturation se fera par le biais de la régie de recettes du Club Ados.

- Tarification pour les séjours de vacances 2017

Tarification Séjour de vacances 12-14 ans dans les Vosges			
Coût total du séjour à 4325,60 €, soit 270 € par jeune			
Villeruptiens			
Quotient familial	Participation commune ≈ 30%	Aide aux vacances CAF	Participation famille
≤ à 400	90,00 €	99,00 €	81,00 €
de 401 à 600	90,00 €	81,00 €	99,00 €
> à 600	90,00 €	- €	180,00 €

Extérieurs			
Quotient familial	Participation commune 0%	Aide aux vacances CAF	Participation famille
≤ à 400	- €	148,50 €	121,50 €
de 401 à 600	- €	121,50 €	148,50 €
> à 600	- €	- €	270,00 €

Tarification Séjour de vacances itinérant 14-17ans dans le Sud de la France Coût total du séjour à 4482,00 €, soit 280 € par jeune			
Villeruptiens			
Quotient familial	Participation commune ≈ 30%	Aide aux vacances CAF	Participation famille
≤ à 400	90,00 €	104,50 €	85,50 €
de 401 à 600	90,00 €	85,50 €	104,50 €
> à 600	90,00 €	- €	190,00 €
Extérieurs			
Quotient familial	Participation commune 0%	Aide aux vacances CAF	Participation famille
≤ à 400	- €	154,00 €	126,00 €
de 401 à 600	- €	126,00 €	154,00 €
> à 600	- €	- €	280,00 €

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE ET ARTISANAT

16. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ (1.7 ACTES SPÉCIAUX)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 12 mai 2017.

La participation financière de la Ville de Villerupt est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération jointe au rapport du Maire.

17. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 4 Abstentions (Solidarités et dynamisme),

AUTORISE Monsieur Le Maire à modifier la liste d'ouverture des commerces le dimanche pour 2017 comme suit :

➤ Ouverture le dimanche 31 décembre 2017 (en lieu et place du dimanche 30 juillet 2017)

DIT que cette modification sera intégrée à cette liste après avis conforme de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette.

COMMISSION FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18. OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES (4.1.1. FONCTION PUBLIQUE / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel portant sur le respect de l'obligation d'emploi des personnes handicapées en 2016.

19. CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (4.2.1 PERSONNELS CONTRACTUELS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE le recrutement de 3 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement du Club Ados,

ADOpte l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé au rapport du Maire dès lors que les besoins du service l'exigeront,

NOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à 48.80€,
PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

20. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (4.5 FONCTION PUBLIQUE / RÉGIME INDEMNITAIRE)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE :

- la proposition de M. le Maire de fixer ses indemnités de fonction à 48.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

CONFIRME les montants des indemnités de fonctions des élus votés par délibération le 15 avril 2016 aux taux suivants :

- Maire : 48.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- Adjointes ayant reçu une délégation du Maire : 17.20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation du Maire : 6.88 %, de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

21. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ADET 54 (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000€)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}) – Mme Véronique Guillotin ne participe pas au vote,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'ADET 54 pour soutenir leurs activités.

22. S.M.I.V.U FOURRIÈRE DU JOLIBOIS – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE KANFEN (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCE PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

REFUSE l'adhésion de la commune de KANFEN au sein du SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS.

23. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

FIN 70323/020	Redevances d'occupation du domaine public	+	1 934,00 €
FIN 773/020	Dégrèvements taxe d'habitation locaux vacants 2016	+	1 069,00 €
SPO 758/413	Redevance distributeur piscine	+	495,00 €
URB 7022/823	Coupe de bois	+	411,00 €
ENS 7067/251	Régularisation recettes cantine du 15/07/2016 au 15/10/2016	+	12 380,00 €
ENS 7067/255	Régularisation recettes périscolaire du 15/07/2016 au 15/10/2016	+	3 059,00 €
TEC 7718/020	Annulation rattachement intervention AIPH logement insalubre	+	12 061,25 €
TOTAL		+	31 409,25 €

DEPENSES

CRE61558/64	Réparation lave linge maison de la petite enfance	+	496,00 €
FIN 60628/020	Produits pharmaceutiques divers services	+	185,00 €
FIN 6228/01	Commissions sur cessions webenchères	+	1 612,00 €
TEC 6226/020	Plans topo accessibilité bâtiments communaux	+	5 040,00 €
CLT 65548/020	Adhésion association Michel Dinet	+	100,00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	23 976,25 €
TOTAL		+	31 409,25 €

INVESTISSEMENT

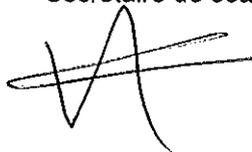
DEPENSES

ENS 2184/422	Mobilier espace jeunesse	+	3 800,00 €
ENS 21318/422	Travaux de mise en service élévateur PMR espace jeunesse	+	5 800,00 €
TEC 2182/020	Acquisition saleuses pour ateliers	-	2 137,00 €
TEC 2188/020	Outillage pour ateliers	+	2 137,00 €
INF 2183/020	Acquisition matériel informatique	-	403,00 €
INF 2051/020	Evolution licences logiciel	+	403,00 €
TEC 21311/020	Eclairage bureaux hôtel de ville et salle du Conseil Municipal	+	2 633,00 €
TEC 2315/822	Remboursement avance forfaitaire voirie 2016	+	2 979,11 €
TEC 2188/020	Climatiseur bureau direction des services techniques	+	5 500,00 €

TOTAL		+ 20 712,11 €
RECETTES		
INF 1311/212	Participation Académie Nancy-Metz pour acquisition équipements numériques mobiles écoles primaires	+ 23 275,00 €
FIN 024/01	Cessions véhicules	+ 13 426,00 €
TEC 1385/814	Participation SDE 54 sur travaux éclairage public	+ 6 648,00 €
TEC 1341/020	D.E.T.R. accessibilité des bâtiments communaux	+ 42 657,00 €
TEC 238/822	Remboursement avance forfaitaire voirie 2016	+ 2 979,11 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+ 23 976,25 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	- 92 249,25 €
TOTAL		+ 20 712,11 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.

Marie-Ange COUGUILLE,
Secrétaire de séance.




Par délégation du Maire,
Bernard REISS,
1^{er} Adjoint au Maire.

